



**Comité de gestion
de la taxe scolaire**

DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Le 16 mai 2023

Centre de services scolaire de Montréal
5100, rue Sherbrooke Est, Local 180
Montréal (Québec) H1V 3R9

**Objet: Régime de gestion des risques
Couverture d'assurance pour l'année 2023-2024**

Mesdames, Messieurs,

La présente est pour confirmer que le Régime de gestion des risques couvre la responsabilité civile générale du Centre de services scolaire de Montréal jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$ par année dans les cas où la responsabilité de votre centre de services scolaire peut être engagée.

En vertu d'une entente intervenue avec le Conseil scolaire de l'île de Montréal et continuée par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, votre centre de services scolaire est couvert par ce régime à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Sous réserve des exclusions décrites, ce Régime couvre la responsabilité civile du centre de services scolaire et ses préposés dans l'exercice de leurs fonctions. Le Régime indemniserait les victimes pour les dommages subis lorsqu'une faute, au sens du Code civil du Québec, pourra être imputée au centre de services scolaire ou à ses préposés.

Il indemniserait également les victimes pour des dommages causés par des élèves effectuant un stage non rémunéré hors-mur ou en industrie, seulement dans le cadre d'un programme de formation reconnue et dispensé par votre centre de services scolaire, alors que le ou les stagiaires ne sont pas sous le contrôle direct d'un préposé de votre centre de services scolaire et seulement lorsque la responsabilité civile de tels étudiants est établie et dans la proportion de la faute attribuable à ceux-ci. L'indemnité maximale payable, dans le cadre d'un stage, n'excéderait pas 50 000 \$ par événement.

Il est entendu que la présente ne remplace pas les termes de la résolution du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal établissant le Régime de gestion des risques. Seul ce texte peut servir de base à l'application du Régime et il est disponible au Secrétariat général du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ou sur son site Web (www.cgtsim.qc.ca).

Bien à vous,

Sylvie Chagnon
Directrice générale

SC/cl